REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261013-2026_08_02-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

13 OCTOBRE 2026

N° 2026-08-02

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du sept octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué·es présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 135
Présents (mini 30) : 50
Nombre de voix
En exercice : 262
Présentes : 68
Représentées : 77
Total (mini 132) : 145
Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 10 voix)
Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)
Éric PHELIPPEAU

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Philippe CAHN, Kevin QUEYREL, Pascale ROCHAS

45 représentants des communes et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Philippe AILLAN, Dominique ANTOINE suppléant, Oriane BAJARD suppléante, Françoise BELLANGER, Catherine BELAOUS, Olivier BLANCHARD, Éric BOLLARD, Francis BOMPARD, Béatrice BOSSENNEC, Simiane BOUCHARD-RAZY, Éric CHAPON, Gilles CREMILLIEUX, Alain DAUMAS, Emilie DECLERCQ, Emmanuelle DONTENWILL, Adrien DONZET, Marie-José DUFOUR, Bruno EYSSERIC, Patricia EYSSERIC, Anne GENTIL, Gérard HANUS, Pierre HEILBRONN, Didier IMBERT suppléant, Vincent JACQUEMART, Carol JOHNSON-LEGAL, Simon LERICHE suppléant, Didier LEROY, Lucie LETELLIER, Philippe MAGNUS, Dominique MALLIE, Valérie MATTERA, Anthony MILLOT, Joëlle NOGUER, Nicole PELOUX, Patrick PERRIER, Marc PICCARDI, Jeanne PUDDU, Yannis ROCHAS, Marianne ROUX, Yann RUDANT, Christelle RUYSSCHAERT, Catherine SABINE suppléante, Marianne SALLES, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Rosy FERRIGNO et Philippe LEDESERT à Philippe CAHN, Jason PEYRE à Gilles CREMILLIEUX, Fabienne BARBANSON à Bruno EYSSERIC, Coralie GRIFFARD à Anne GENTIL, Fabien LIMONTA et Corinne MOULIN à Éric PHELIPPEAU, Claude AURIAS et Patricia PICARD à Kevin QUEYREL, Jean-Charles BORGHINI et Chantal EYMEOUD à Agnès ROSSI, Marianna BRIANÇON à Marianne ROUX, Justine EFFANTIN et Marlène MOURIER à Christelle RUYSSCHAERT, Corinne LESCURE à Marianne SALLES

Délégué·es excusé·es

Thierry BRUSSET, Joël CHAUVIN, Christiane DESAILLOUD, Brigitte DURON, Emma GARNIER, Henri GRAUGNARD, Natacha KISSLER, Karine PENONE, Carole ROUX, Danielle TOUCHE, Brigitte WURMSER.

Invitées excusées

Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Christel MORIN, conseil départemental de la Drôme
Elisabeth CHABOT, conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261013-2026_08_02-

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Motion pour la réduction de la vulnérabilité des Baronnies provençales face aux risques naturels et amélioration de la résilience du territoire - motion pour la massification des moyens destinés à la protection des Baronnies provençales contre les incendies

Rapport :

Les membres du Comité syndical constatent que les incendies deviennent un phénomène malheureusement récurrent et ne se cantonnent plus aux secteurs les plus méridionaux de la France. Les incendies de Montguers, Venterol… et cette année du Diois montrent que les Baronnies provençales couvertes à près de 80% par des paysages forestiers et de moyenne montagne sont très concernées par cet enjeu.

La préservation des massifs forestiers c'est :

- Protéger les populations ;
- Protéger les activités humaines qui s'y déploient et permettre ainsi que le Parc naturel régional des Baronnies provençales reste un territoire habitable et habité ;
- Protéger le vivant dans son ensemble et contribuer aux maintiens des équilibres des écosystèmes auxquels appartient l'humain ;
- Contribuer au stockage du carbone et lutter contre l'effondrement de la biodiversité au-delà de notre territoire ;
- Contribuer localement au maintien des sols et à leur capacité de rétention et de ralentissement des eaux notamment pluviales. En jouant ce rôle de ralentissement des circulations d'eaux, les forêts permettent aussi au territoire de bénéficier plus longuement de sa présence dans les Baronnies provençales au bénéfice de l'ensemble du vivant.

Le Syndicat mixte du Parc a déployé depuis sa création (en 2015) deux programmes de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) dans lesquels la protection des massifs forestiers est un sujet central. Le deuxième programme, se terminant en décembre 2026 a été initié à la demande d'un groupe de neuf communes autour de Nyons et du Haut-nyonsais, témoignant de l'engagement des élus locaux autour de cet enjeu. L'Etat intervient déjà beaucoup en soutien des actions du Syndicat mixte du Parc et les élus du Syndicat mixte du Parc lui en sont reconnaissants :

- Dans le cadre des programmes GIRN pour préparer l'équipement des massifs ;
- Par le financement des animateurs en matière « d'Obligations Légales de Débroussaillement » (OLD).

Le Syndicat mixte du Parc candidate à un nouveau programme GIRN pour la période 2027-2029. Afin d'établir le périmètre de ce programme GIRN, le débat a été douloureux : choisir une partie du territoire (une dizaine de communes) c'est en écarter une grande partie pour les trois années à venir alors que l'ensemble des Baronnies provençales est concerné par le risque incendie. Cela revient à laisser des grandes parties du territoire sans moyen et sans défense contre ce risque.

Nous souhaitons donc interpeller les services de l'Etat et l'ensemble des grands partenaires du Syndicat mixte du parc, engagés dans la charte pour obtenir la massification de moyens de protection des Baronnies provençales contre les incendies, notamment par :

- Des financements plus importants au bénéfice de l'élaboration de plans de massifs et l'ingénierie nécessaire à leur élaboration qui permettraient de couvrir de front et sans attendre l'ensemble des Baronnies provençales de tels plans ;
- Des financements dédiés et plus importants pour réaliser concrètement les équipements et aménagements des massifs qui résultent des plans précités ;
- Des financements pour mener des expérimentations permettant de tester l'écopâturage, la mutualisation des moyens techniques d'intervention, la rémunération d'un service de débroussaillage aux paysans, le déploiement d'un référentiel « marque valeurs parc » dédiés pour

REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261013-2026_08_02-

les professionnels de l'élagage / débroussaillement, l'émergence d'une filière à partir des rémanents de débroussaillement…

- Des financements permettant de financer la sensibilisation et la médiation de terrain pour prévenir le risque incendie, particulièrement en Auvergne Rhône-Alpes, en s'inspirant du dispositif de la Guerre Régionale du Feu (GRF) qu'a mis en place la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Des financements accrus sur les actions de renforcement de la culture du risque (via l'éducation au territoire et à l'environnement et l'approche paysagère par exemple) et de gestion de crise, mobilisant les habitants et visiteurs des Baronnies provençales dans la mesure du possible ;
- Une association renforcée du Syndicat mixte du Parc dans la mission « OLD » côté haut-alpin du Parc naturel régional et d'une manière générale une coopération inter-institutionnelle plus forte.

Nous décidons d'organiser une diffusion large, notamment par voie numérique, de cette motion et qu'elle sera adressée spécifiquement aux services de l'Etat de la Drôme et des Hautes-Alpes ainsi qu'à l'ensemble des partenaires institutionnels et acteurs engagés dans la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Délibération

- Considérant le rapport rendu par l'INRAE, Unité de recherche RECOVER, équipe EMR en décembre 2020, intitulé « *Evolution des vulnérabilités territoriales aux incendies de forêt dans le contexte du changement global dans les Baronnies provençales* » et réalisé dans le cadre du programme VULTER-Baronnies ;
- Considérant les travaux rendus par l'INRAE, Unité de recherche LESSEM, dans le cadre du programme de recherche intitulé « **cartographie et Valorisation dans l'intElligence territoRiale du service de proTection pare-rIsques rocheux des éCosystèmes forestiers du PArc Naturel Régional des Baronnies ProvençaLes – VERTICAL » ;**
- Considérant la note technique du Conseil Scientifique Ethique et Prospectif (CSEP) relative au « Risque incendie dans les Baronnies provençales » en date du 27 mars 2024 ;
- Considérant le livret coordonné par le GREC Sud, intitulé Le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales face au changement climatique, publié en juin 2024 et plus particulièrement ses pages 40 à 42 qui qualifie l'évolution de la vulnérabilité du territoire face au risque incendie avec le changement climatique ;
- Considérant la Stratégie Scientifique Territorialisée du CSEP du Parc naturel régional des Baronnies provençales et plus particulièrement ses pages 36 à 38 proposant les principales questions scientifiques qui se posent aux Baronnies provençales concernant les risques naturels, publiée en 2025 ;
- Considérant les tragiques incendies survenus ces dernières années et durant l'été 2026 en France, dans les Baronnies provençales et en proximité immédiate ;
- Considérant l'engagement du Syndicat mixte du Parc depuis plusieurs années dans la diffusion de la culture du risque et la prévention du risque incendie ;

Après en avoir délibéré, par 142 voix pour, 1 abstention et 2 non-votants, le Comité syndical

- **Affirme** que la réduction de la vulnérabilité des Baronnies provençales aux risques naturels et particulièrement au risque incendie doit désormais être traitée de manière prioritaire par l'ensemble des partenaires ;
- **Demande** aux partenaires engagés dans la charte de renforcer les moyens destinés à la réduction de la vulnérabilité et à l'amélioration de la résilience des Baronnies provençales ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 16/10/2026
et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Une autre vie s'invente ici